

VILLE D'ANTIBES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET PRINCIPAL

1 – Les enjeux du Budget Primitif 2021

Au service des populations, les communes mettent en œuvre une pluralité de compétences en matière de services urbains (voirie, réseaux, ...), d'aménagement (espaces verts, environnement,...) , de développement (équipements structurants, zones d'activité,...), de solidarité, de culture, de sport d'éducation, de petite enfance, ...

Pour mettre en œuvre ces compétences, elles votent chaque année un budget primitif dans lequel s'équilibrent les recettes et les dépenses.

L'année 2020 a été marquée par l'apparition d'une crise sanitaire aux conséquences sociales et économiques majeures. Ce début d'année 2021 laisse présager une reprise progressive de l'économie en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La stratégie d'équilibre de ce budget se décline en plusieurs axes permettant de s'adapter au contexte dans lequel l'exercice va se dérouler.

Concernant la section de fonctionnement, depuis 2016, l'importante baisse des dotations (niveau DGF de 15M€ en 2014 à 6M€ en 2021) ainsi que l'augmentation des charges transférées de l'Etat aux collectivités a nécessité de trouver de nouvelles ressources pérennes. Ainsi, les recettes générées par l'optimisation de service à fort potentiel du Port Vauban apporte des redevances annuelles à hauteur de 15 M€ permettant de contribuer à l'équilibre de la section.

De plus, comme évoqué, la situation sanitaire de ce début d'année laisse présager une reprise progressive de l'activité économique conditionnant l'encaissement de certaines recettes. En conséquence, en l'absence d'un retour à la normale du niveau des recettes de fonctionnement, l'équilibre de ce budget repose sur la reprise des excédents 2020. Ces résultats issus d'une stratégie de gestion initiée depuis plusieurs années apportent les marges de manœuvre nécessaires pour faire face aux impacts de la crise sanitaire (en recettes comme en dépenses supplémentaires : achats de divers équipements, masques, gants, test, vaccins, protections, ...).

Parallèlement, même si le Pacte de Cahors a été supprimé par la loi d'urgence de mars 2020, les efforts de gestion se poursuivent, notamment pour absorber les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire associées à la baisse des ressources due au ralentissement de l'économie. En effet, malgré les annonces réalisées par le gouvernement dans la loi de finances rectificative de juillet

2020, la commune n'a perçu aucune aide de l'Etat face aux pertes de recettes fiscales et domaniales (et même tarifaires) confirmées fin 2020 (10M€). En l'absence de compensation, la commune doit donc compter sur ses propres ressources pour disposer d'une solidité financière sur le moyen terme.

Ainsi, pour équilibrer sa section d'investissement la commune continue sa stratégie d'optimisation des zones à enjeux et de recherche de solutions innovantes.

Dans cette logique, la collectivité a su apporter une réponse originale et innovante, à la mise en application de la Loi Elan, permettant de concilier tout à la fois une juste valorisation du patrimoine avec la garantie d'une politique du logement de qualité en conservant la gouvernance.

La commune enregistre donc un résultat d'investissement 2020 excédentaire de 55M€ pour autofinancer son programme d'investissement auquel vient s'ajouter le solde de la cession du second bloc de parts sociales SAH (33M€) à percevoir avant fin mars 2021.

Concernant le programme d'investissement de l'exercice, ce budget ouvre des crédits à hauteur de 42M€ de dépenses nouvelles d'équipement et près de 14M€ de reports de dépenses de 2020, soit un montant total de 56M€ de dépenses d'équipement.

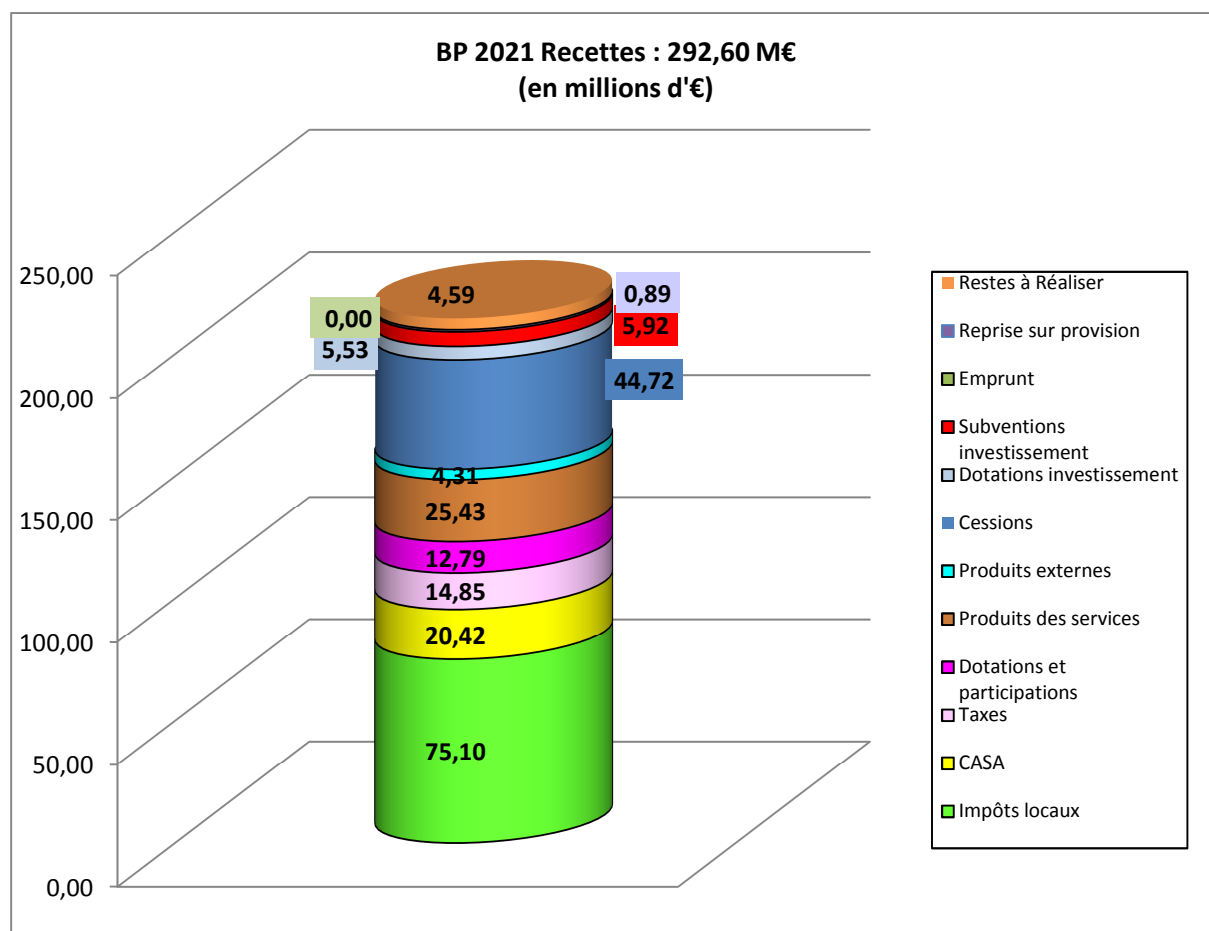
Le financement de ces opérations se réalise avec les ressources propres de la commune mais également avec le soutien des partenaires institutionnels que sont la CASA, le département et la Région pour leur apport de subventions et fonds de concours.

Ainsi, après un désendettement significatif sur le dernier mandat, la commune se désendettera encore de 21M€ sur l'exercice en autofinçant son programme d'investissement 2021.

Les enjeux de ce budget sont alors de :

- Maintenir les prestations offertes à la population
- Soutenir l'ensemble des acteurs économiques du territoire durant la crise sanitaire
- Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale
- Financer les dépenses de fonctionnement par des recettes récurrentes et pérennes
- Continuer à investir
- Mener une stratégie de désendettement

2- Les recettes



Les impôts locaux (75,10 M€) représentent 25,67 % des recettes de la commune.

Il s'agit du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Pour mémoire, les taux des impôts locaux à Antibes n'ont pas augmenté depuis 2009. En 2021, les taux resteront inchangés à plus de 4 points en dessous de la moyenne régionale ou nationale pour la Taxe foncière du bâti.

Le produit des impôts locaux est obtenu en appliquant les taux votés par la commune aux bases fiscales. Les bases fiscales correspondent à la somme des valeurs locatives des propriétés situées sur le territoire de la commune.

Chaque année les bases évoluent, d'abord du fait des constructions nouvelles et ensuite par la loi de Finances de l'Etat qui détermine un coefficient d'augmentation des bases fonction de l'inflation constatée.

A compter de 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité, la TH est supprimée et compensée par le transfert aux communes de la taxe foncière sur le bâti des départements (taux de 10,62%). Ainsi, le produit des impôts est compensé à l'euro près par l'Etat en 2021, avec la mise en place d'un coefficient correcteur, et l'intégralité de cette compensation devrait être perçue sur un seul et même compte budgétaire. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (20,42 M€) représentent 6,98 % des recettes.

Ces dotations sont composées de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communale. L'attribution de compensation correspond aux flux financiers liés aux différents transferts de compétences vers la CASA (Gemapi, Aire d'accueil des gens du voyage, ...)

Les taxes (14,85 M€) représentent 5,08 % des recettes.

Il s'agit de taxes économiques réglementaires telles que la taxe additionnelle sur les droits de mutation (7,5 M€), le prélèvement sur le produit des jeux des casinos (3 M€) la taxe sur l'électricité (2 M€) et la taxe de séjour (1,4 M€) qui est intégralement reversée à l'Office du Tourisme.

Durant l'exercice 2020, ces taxes ont été fortement impactées par le ralentissement économique lié à la crise sanitaire. Compte tenu du contexte actuel, les prévisions de recettes sur ces taxes ont été prudentes dans la mesure où un retour à un niveau normal ne semble pas attendu pour 2021.

Les Dotations et participations (12,79 M€) représentent 4,37 % des recettes.

Il s'agit des dotations que les services de l'Etat versent à la commune pour assurer ses missions de service public.

Ce poste comprend principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (6,2 M€) qui est en forte diminution depuis 2014 en application du dispositif de contribution des collectivités locales à l'effort national pour le redressement des comptes publics, puisqu'elle est passée de 15 M€ en 2014 à 6,2 M€ en 2021.

La principale participation, après la DGF, est la participation de la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre du contrat Enfance négocié par la Commune.

Les produits des services (25,43 M€) représentent 8,69 % des recettes.

Il s'agit des recettes liées aux services publics mis en œuvre par la commune : restauration scolaire, droits d'entrée dans les musées, droits d'entrée à la piscine, activités périscolaires, crèches, concessions dans les cimetières,...)

Ces produits intègrent depuis 2017 les redevances liées à la nouvelle DSP sur les Ports Vauban et Gallice, pour plus de 14 M€.

Durant l'exercice 2020, la crise sanitaire a fortement impacté les recettes tarifaires et domaniales des communes. En effet, les confinements et les diverses mesures pour endiguer la pandémie ont eu un impact direct sur l'activité de ces services publics. En conséquence, les prévisions pour 2021 ont tenu compte d'une reprise progressive de l'économie.

Les produits externes (4,31 M€) représentent 1,47 % des recettes.

Il s'agit de recettes récurrentes, que l'on retrouve chaque année. Néanmoins, les prévisions ont également été prudentes sur ce poste dans la mesure où les redevances variables des délégataires dépendent de leur chiffre d'affaire de l'année 2020 (crise sanitaire).

Les cessions (44,72 M€) représentent 15,28 % des recettes.

Elles financent exclusivement la section d'investissement et sont constituées notamment par les ventes de terrains ou d'immeubles.

En application de la loi ELAN, qui dispose que tous les opérateurs de logements sociaux de moins de 12.000 logements doivent s'adosser à un groupe de logements sociaux, les trois collectivités actionnaires de la SEM Sophia Antipolis Habitat – Antibes pour 55,30%, la CASA pour 16,10%, Vallauris pour 11,40% - ont décidé conjointement, en 2020, de lancer une procédure pour la cession de leurs actions dans cette société.

A l'issue de cette procédure, les collectivités ont choisi un acquéreur, la société ERILIA. En addition de l'achat des actions pour un montant de près de 110 M€, il s'est également engagé sur un pacte pour le logement social extrêmement ambitieux pour la réalisation de nouveaux logements sociaux de haute qualité ainsi qu'un entretien – voir une réhabilitation le cas échéant – également de haute qualité. Il s'est aussi engagé à ce que les collectivités soient majoritaires dans la Commission d'Attribution des Logements et que les droits en matière de réservation de logement leurs soient conservés.

La cession des actions à Erilia se réalise en deux temps, 32,80% du capital cédé avant le 31 décembre 2020, le bloc restant sera transféré avant le 31 mars 2021. Ainsi, la commune a perçu fin 2020, dans le cadre de la cession du premier bloc d'actions un montant de 30 M€ et 9,8 M€ d'acompte sur la cession du second bloc devant intervenir en 2021 (33 M€).

Les dotations d'investissement (5,53 M€) représentent 1,89 % des recettes.

Elles sont essentiellement constituées chaque année par le Fonds de Compensation de la TVA (4,6 M€), reversé par l'Etat et la Taxe d'Aménagement (0,6 M€).

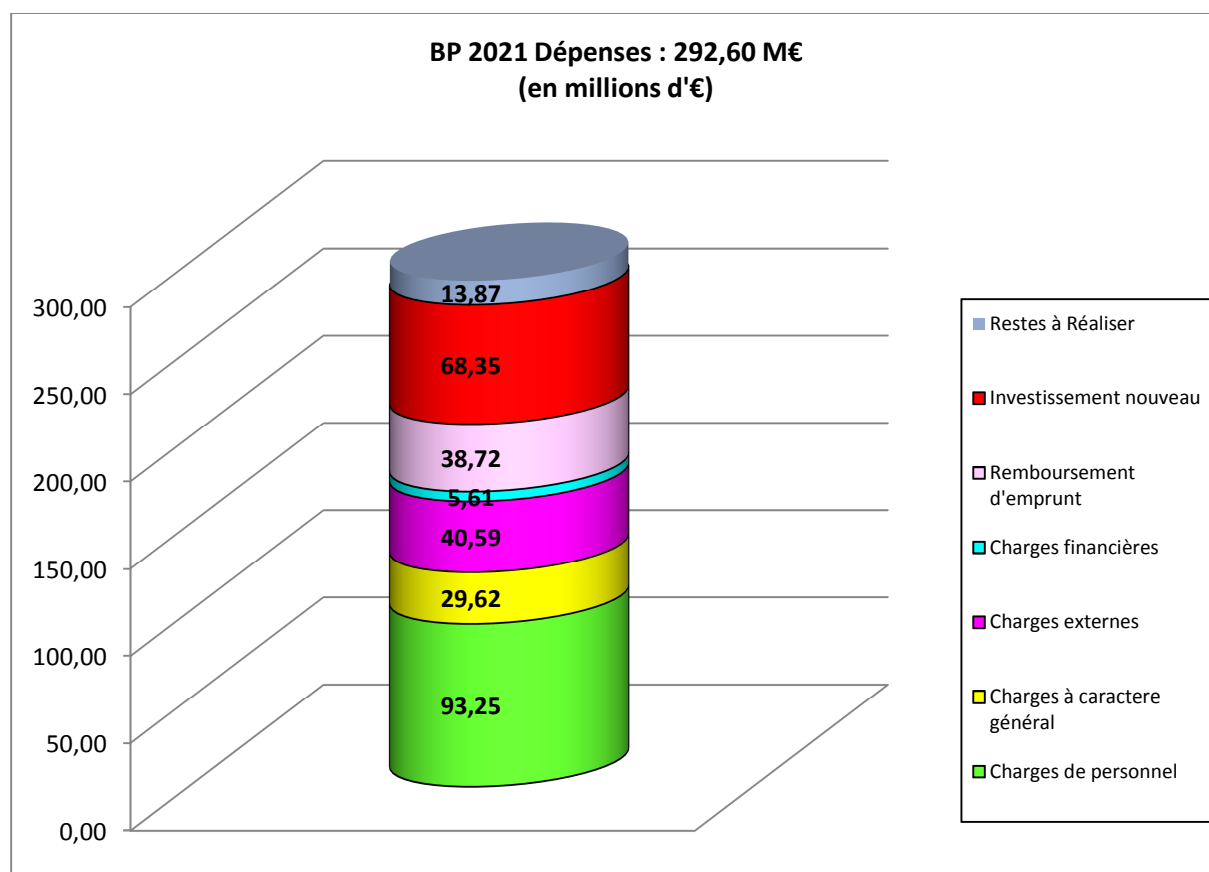
Les subventions pour des opérations d'investissement (5,92 M€) représentent 2,02 % des recettes.

Elles sont principalement liées aux grands équipements structurants, à savoir : Stade nautique, Conservatoire de musique, groupe scolaire Jean Moulin.

Pas de recours à l'emprunt

La commune autofinance l'ensemble de ses investissements sur l'exercice 2021 et se désendette donc de 21M€ pour obtenir un montant prévisionnel d'encours de 185 M€ en fin d'année.

3 – Les dépenses



L'ensemble des dépenses contribuent toutes au service public qui bénéficie à chaque citoyen.

Les charges de personnel (93,25 M€) représentent 31,87 % des dépenses.

Elles sont versées au personnel de la commune chargé d'assurer un service public.

Après une baisse des effectifs en 2020, la commune souhaite poursuivre ses efforts en la matière sans pour autant diminuer les services rendus à la population qui augmentent chaque année (création du nouveau Conservatoire de Musique, agrandissement de l'Ecole Jean Moulin...).

Les charges à caractère général (29,62 M€) représentent 10,12 % des dépenses.

Ce sont les fournitures et prestations qui permettent d'assurer les services publics communaux et d'entretenir les bâtiments et la voirie communale. Elles sont versées aux fournisseurs de la commune.

On y retrouve toutes les dépenses de fluides (combustible, eau, électricité, carburants), les dépenses d'assurances, les dépenses d'entretien des bâtiments publics, des stades, de la voirie et de la signalisation, ainsi que les dépenses plus particulièrement liées aux activités telles que les dépenses d'alimentation pour la préparation des repas des restaurants scolaires, des crèches et des centres de loisirs, les dépenses liées au fonctionnement de la piscine municipale, des musées, des écoles maternelles et primaires,

Ces 2 rubriques (charges de personnel et charges courantes) permettent de faire fonctionner et d'entretenir les services publics directement gérés par la commune, dans le cadre de ses compétences.

Le personnel municipal intervient :

- dans le domaine de l'éducation : dans les écoles maternelles et élémentaires, la restauration scolaire, la santé scolaire, les animations périscolaires, les études surveillées
- dans le domaine culturel : au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, dans les musées, pour assurer les animations culturelles, les expositions.
- dans le domaine de la jeunesse : dans les accueils collectifs de mineurs le mercredi, pendant les petites vacances et pendant la période estivale.
- dans le domaine de la petite enfance : dans les structures petite enfance .
- dans le secteur sportif : dans les stades, les gymnases, les clos de boules, les courts de tennis, le skate-park, le stand de tir, le stand de tir à l'arc, le club canin, le plateau mini-bolides et le stade nautique.
- il accompagne les clubs sportifs (représentant 137 disciplines) sur le territoire communal.
- il encadre les enfants sur le temps scolaire et les accueille en temps péri et extra-scolaire.
- il assure les séances de baby gym en crèches et structures multi accueil.
- il accueille les enfants qui participent aux activités sportives dans le secteur handisport.
- il entretient la voirie communale
- il entretient les espaces verts, les plages et les aires de jeu
- il assure l'entretien de plus de 450 bâtiments publics

Les charges externes (40,59 M€) représentent 13,87 % des dépenses réelles.

Il s'agit principalement de charges récurrentes, que l'on retrouve chaque année telles que les participations et les subventions que la commune verse à d'autres organismes pour assurer des services à la population.

On y trouve notamment les participations que la commune d'Antibes verse :

- | | |
|--|----------|
| - au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours | 6,790 M€ |
| - au Centre Communal d'Action Sociale | 7,080 M€ |
| - à l'Office du Tourisme | 5,855 M€ |
| - à la salle Azur Arena | 0,150 M€ |

- subventions aux associations, et pers. droit privé	5,109 M€
- contribution au fonds de péréquation FPIC	2,600 M€
- Prélèvement au titre Loi SRU (carence + pénalité)	2,400 M€
- l'Aide au Choix du Mode d'Accueil	0,503 M€

Les charges financières représentent (5,61 M€) 1,92% des dépenses.

La commune mène depuis plusieurs années une stratégie de désendettement, d'abord de façon ponctuelle (remboursements d'emprunts salle Azur Arena), puis de manière structurelle à compter de 2017. Le désendettement mené sur le dernier mandat permet d'enregistrer une baisse des charges financières.

Le remboursement d'emprunt (38,72 M€) représente 13,23 % des dépenses.

Trois éléments sont à distinguer dans cette rubrique :

- le remboursement de la dette en capital de la commune pour 21 M€.

La dette de la commune est constituée, à 96 % d'emprunts à taux fixe.

Aucun emprunt dit « à risque » ne subsiste dans le stock de dette.

99 % de l'encours de dette de la commune est typé A, donc avec un risque financier égal à 0, selon la charte de bonne conduite.

- le remboursement d'une partie de la caution de 32 M€ versée par Vauban 21 dans le cadre du contrat de DSP, soit 8 M€ pour 2021.

- les écritures liées à l'opération de cession des parts sociales SAH dans le cadre de la loi Elan. Il s'agit simplement d'une écriture de régularisation comptable, neutre car équilibrée en dépense et en recette, lié à l'acompte de 9,8 M€ sur la cession du 2nd bloc perçu en 2020.

Les investissements (68,35 M€) représentent 23,36 % des dépenses.

Les sommes inscrites au Budget Primitif permettront de payer les chantiers nouveaux ou des chantiers en cours qui se réalisent sur plusieurs années.

Sont prévues sur l'exercice 2021 : 42 M€ de dépenses nouvelles et 14 M€ de reports, soit un total de 56 M€ de dépenses d'équipement.

Le programme d'investissement de la commune est notamment constitué de grands travaux structurants, qui peuvent s'étaler sur plusieurs années et apportent des services nouveaux à la population et de travaux d'investissement courant, qui ne durent qu'une année et ont pour vocation d'entretenir et d'améliorer le patrimoine de la Ville.

Les principaux projets structurants pour lesquels des crédits sont inscrits sur ce budget sont :

- Conservatoire	:	5,052 M€
- Réhabilitation du stade nautique	:	1,604 M€
- Extension groupe scolaire Jean Moulin	:	2,502 M€
- Construction école du Ponteil	:	0,400 M€
- Réhabilitation et reconstruction Jacques Prévert	:	0,093 M€
- TCSP bus tram	:	0,913 M€
- Projet plages naturelles	:	2,018 M€
- Aménagement des Plages artificielles	:	1,094 M€
- Aménagement boulevard R. Poincaré	:	0,500 M€
- Voirie groupe scolaire Jean Moulin	:	0,482 M€
- Mobilier éclairage public écoresponsable	:	0,353 M€
- Pinède Juan les Pins	:	0,300 M€
- Aménagement promenade Amiral de Grasse	:	0,200 M€
- Aménagement pistes cyclable	:	0,200 M€
- Stade Fort Carré	:	1,200 M€
- Salle Charpin	:	0,982 M€
- Rénovation des tennis Jules Grec	:	0,300 M€
- Salle tennis de table	:	0,250 M€
-		
- Batterie du Graillon	:	1,370 M€
- Cimetière des Semboules	:	0,522 M€
- Cimetière Rabiac	:	0,050 M€
- Réhabilitation bâtiments site INRA	:	0,264 M€
-- Ravalement de l'Hôtel de ville	:	0,160 M€
- Réfection de la Chapelle du Calvaire	:	0,131 M€
- Restauration Cathédrale	:	0,127 M€
- Monument historique Fort Carre	:	0,070 M€

Sont inscrits sur ce budget, en investissement courant :

- 1,697 M€ de travaux de sécurité, accessibilité et économie d'énergie
- 4,456 M€ de travaux dans les équipements scolaires, petite enfance, sportifs, culturels, sociaux
- 8,897 M€ de travaux de voirie, signalisation, espaces urbains, circulation, stationnement dont 1 M€ géré par les conseils de quartier dans le cadre de la « Proximité »
- 6,154 M€ d'acquisitions foncières
- 5,254 M€ de participations financières

En effet, la commune va développer une stratégie foncière notamment par le versement de participations financières à hauteur de 3,3 M€ pour des projets de construction de logements

sociaux. La collectivité prévoit aussi de dépasser sa participation prévue dépassant 12,5 M€ dans le pacte d'engagement sur 10 ans avec la société ERILIA afin de pouvoir financer également d'autres projets proposés par des bailleurs sociaux en contribuant ainsi aux logements des actifs. Ainsi, l'apport exceptionnel en provenance de la cession des parts sociales de Sophia Antipolis Habitat SAH sera également utilisé dans les participations financières des zones à enjeux avec des logements libres et des logements sociaux pour former une mixité sociale. Ce sera le cas dès cette année avec la première partie du remboursement des aménagements publics sur la ZAC de Marena-Lacan à hauteur de 9 M€.

Enfin, la stratégie foncière de la ville se combinera avec la politique d'acquisition de terrains opérées par l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) dans les zones d'aménagement avec l'inscription de 5 M€ sur ce budget.



Les points à retenir :

- **Malgré les impacts de la crise non compensés par l'Etat, aucun service à la population n'est supprimé ou diminué**
- **56 M€ de dépenses d'équipement sont inscrits en 2021**
- **Les taux de fiscalité locale restent inchangés**
- **Après s'être fortement désendettée sur le mandat, la commune continue de se désendetter sur l'exercice (-21M€)**